

**DELIBERATION N° 97-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	GARCIA Bernadette	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
LAMOUR Jérôme	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), GRAND Florence (pouvoir à MULYK Arnaud).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	09
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>56</b>

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES DECHETS DE PNEUMATIQUES**

En 2018, un contrat avec l'éco-organisme ALIAPUR a été signé concernant la collecte, le tri, le traitement, le recyclage et la valorisation des pneumatiques. Le 2 décembre 2024, un organisme coordonnateur de la filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des pneumatiques a été agréé par arrêté ministériel. Cet organisme coordonnera les trois éco-organismes agréés de la filière REP : Aliapur, France Recyclage Pneumatique et Tyval.

L'éco-organisme coordonnateur a une mission d'intérêt général qui consiste en la collecte, le tri, le traitement, le recyclage, la valorisation des déchets de pneumatiques, dont le périmètre a été défini à l'article R 543-137 du Code de l'Environnement.

Madame la Présidente propose de conclure un nouveau contrat pour la prise en charge des produits de pneumatiques avec ces trois éco-organismes.

Le nouveau contrat prévoit :

- La mise à disposition sans frais des contenants et équipements de protection individuelle adaptés à l'enlèvement séparé des déchets de pneumatiques
- La collecte, le tri, le traitement, le recyclage, la valorisation des pneumatiques
- Le soutien à la prise en charge par l'éco organisme référent des coûts des opérations de collecte de la collectivité à hauteur de 10 €/tonne

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du nouveau contrat de prise en charge des produits de pneumatiques ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le contrat et tous les documents rattachés à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

**La Présidente,**

**Coraline SAURAT**

